



IFSI - IFAS

*Institut de Formation
en Soins Infirmiers
et Aides-Soignants*



PROJET PÉDAGOGIQUE

2025 - 2026

**IFSI-IFAS du Centre Hospitalier du Forez – 2 Boulevard Gambetta
42600 MONTBRISON**

Tél. : 04.77.96.71.30 – Fax : 04.77.58.69.61

@ : secretariat@ifsi-forez.fr

Site Internet : www.ifsi-forez.fr

Organisme de formation certifié QUALIOPI N°2022/100841.2
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84 42 03087 42 auprès du Préfet de
Région Auvergne-Rhône-Alpes.

https://forezch.sharepoint.com/sites/ifsi/Accueil_Communication/1_Documents_pdagogiques_institutionnels/1 - Projet_pédagogique/Projet Pedagogique 2025_2026.docx

TABLE DES MATIERES

I.	PREAMBULE	5
II.	HISTOIRE DE L'IFSI – IFAS DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ	6
III.	LES MISSIONS DE L'IFSI – IFAS.....	7
A.	LA FORMATION INITIALE	7
1.	Formation menant à l'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier	7
2.	Formation menant à l'obtention du Diplôme d'État d'Aide-soignant (Parcours complet ; partiel ; V.A.E. ; apprentissage)	7
B.	LA FORMATION CONTINUE ET D'ADAPTATION A L'EMPLOI.....	7
IV.	L'EQUIPE PERMANENTE DE L'IFSI – IFAS : UN ENGAGEMENT ENTRE CONTINUITÉ ET INNOVATION.....	8
V.	LES INTERVENANTS VACATAIRES : LA PLUS-VALUE DE L'INTERDISCIPLINARITE	9
VI.	UN INSTITUT ACCOMPAGNANT LES POTENTIELS DE CHACUN	9
VII.	UN INSTITUT EN ADEQUATION AVEC LES EVOLUTIONS SOCIALES	9
VIII.	UN INSTITUT CONNECTE.....	10
IX.	DEPUIS LES ACCORDS DE BOLOGNE JUSQU'A L'INTERCULTURALITE ...	10
X.	L'HUMAIN AU CŒUR DE NOS DISPOSITIFS DE FORMATION.....	11
XI.	LA VIE PRATIQUE A L'IFSI-IFAS DU CH DU FOREZ	11
A.	LES REPAS	11
B.	LA SANTE	12
C.	LES SERVICES.....	12
D.	LA REPRESENTATION AU SEIN DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ ..	12
XII.	SE FORMER POUR PRATIQUER DES SOINS	13
1.	Être dans une relation de soins	13
2.	Prodiguer des soins de qualité dans une équipe pluridisciplinaire	14
3.	Être acteur de santé publique et de prévention	14
4.	Intégrer le numérique en santé dans sa pratique	14
5.	Intégrer la recherche dans sa pratique	15
XIII.	L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA FORMATION.....	15
1.	L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (formation A.S.)	15
2.	Le suivi pédagogique.....	15
XIV.	LES ENSEIGNEMENTS À L'INSTITUT	17

A.	LES COURS MAGISTRAUX	17
B.	LES TRAVAUX DIRIGES	17
C.	LE E-LEARNING	18
D.	LES TRAVAUX PERSONNELS GUIDES.....	18
E.	LES TRAVAUX PRATIQUES ET SIMULATION EN SANTE	18
XV.	LES STAGES DANS LE PARCOURS DE LA FORMATION	19
A.	LES TEMPS DE REGULATION DES PARCOURS DE STAGE	19
B.	L'OFFRE DE STAGE	20
C.	POUR LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS	20
1.	Le parcours de stage.....	20
2.	Les modalités d'organisation des stages.....	21
3.	Les évaluations des stages	21
D.	POUR LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE.....	22
1.	Le parcours de stage.....	22
2.	Les modalités d'organisation des stages.....	23
3.	Les évaluations des stages	23
XVI.	L'ARTICULATION DE L'ALTERNANCE INTEGRATIVE.....	23
1.	La préparation de stage.....	23
2.	Le retour de stage	24
3.	Les accompagnements cliniques et bilans de mi-stage en formation A.S.....	24
XVII.	L'EVALUATION	24
A.	LES DIFFERENTES MODALITES DES EVALUATIONS POUR LA FORMATION INFIRMIERE	24
B.	LES DIFFERENTES MODALITES DES EVALUATIONS POUR LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE	25
C.	LES RESULTATS DES EVALUATIONS	25
D.	LES SESSIONS DE RATTRAPAGES.....	26
XVIII.	PROJETS SPECIFIQUES D'ANNEE	26
A.	LA FORMATION EN INTERFILIERE	26
B.	LA FORMATION INFIRMIERE	26
1.	Au cours de la 1 ^{ère} année	26
2.	Au cours de la 2 ^{ème} année	27
3.	Au cours de la 3 ^{ème} année	28
C.	LA FORMATION AIDE-SOIGNANT	28

XIX. CONCLUSION.....	29
XX. BIBLIOGRAPHIE	29
XXI. ANNEXES	30
ANNEXE 1 : LES COMPETENCES INFIRMIERES ET LES ENSEIGNEMENTS A L'IFSI.....	30
Annexe 2 : LES COMPETENCES AIDES-SOIGNANTES	33
Annexe 3: ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT	34
ANNEXE 4 : LE REFERENT PEDAGOGIQUE	35
Annexe 5: STRUCTURE DE L'ALTERNANCE	36
Annexe 6 : PERIMETRE DES LIEUX DE STAGES	37
ANNexe 7 : ACCOMPAGNEMENT CLINIQUE	38

I. PREAMBLE

L'organisation des formations infirmière et aide-soignante s'effectue en alternance. Ce maillage entre théorie et applications pratiques facilite la construction de l'identité professionnelle.

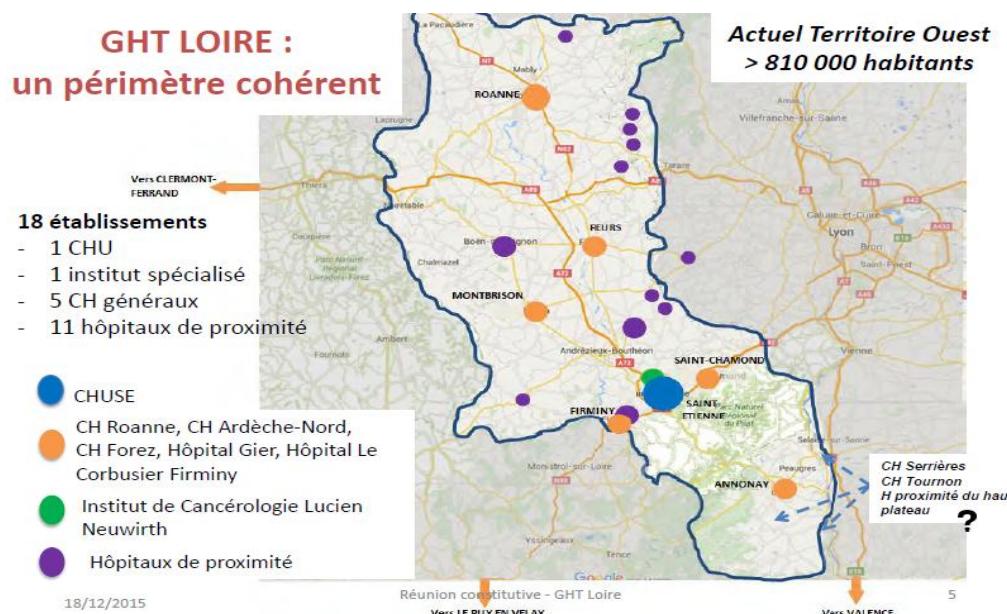
Notre projet traduit les axes prioritaires des conceptions pédagogiques de l’Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et Institut de Formation Aide-Soignante (IFAS) du Centre Hospitalier (CH) du Forez. Comme tout projet, il est évolutif. Pédagogiquement il interpelle d’abord les modalités de transmission et d’acquisition des savoirs requis pour l’exercice professionnel.

Certains principes nous semblent primordiaux et nécessitent d'être constamment remobilisés :

- ☞ L'essor d'une posture soignante impliquant aptitudes au raisonnement et sens des responsabilités
 - ☞ La progression dans les apprentissages et dans l'acquisition d'une posture professionnelle tout au long de la formation
 - ☞ Le développement de la recherche en soin qui favorise l'autonomisation de la pensée professionnelle
 - ☞ L'attitude citoyenne s'appuyant sur des valeurs telles que solidarité, respect, civilité, savoir vivre collectif...

L'IFSI – IFAS se situe au cœur du territoire ligérien, entre Rhône Alpes et Auvergne. Il s'adosse à une offre de soin polyvalente répondant aux besoins du territoire. Il bénéficie d'un réseau partenarial dynamique : C.P.T.S., G.H.T. ...

Il s'intègre au Groupement Hospitalier de Territoire : GHT Loire, avec lequel il coopère.



III. HISTOIRE DE L'IFSI – IFAS DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ

L'École d'aides-soignantes (dénomination usitée à ce moment-là) a ouvert ses portes en 1974 pour accueillir une première promotion aide-soignante constituée de 12 élèves. C'est en juillet 1975 que l'école d'Infirmières a été créée suite à une décision du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Montbrison en date du 11 Avril 1975. En septembre de la même année fut accueillie une première promotion de 20 élèves infirmiers.

L'institut est situé au centre-ville de Montbrison. Il occupe une aile des anciens locaux de l'Hôtel-Dieu fondé en 1220 par GUY IV, Comte du Forez. Ce bâtiment, ancienne demeure de la Communauté des Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montbrison, est aujourd'hui un bâtiment classé. L'arrêté du 23 mars 1992 a conduit à la création des Instituts de Formation en Soins Infirmiers. L'école d'infirmières de Montbrison fut alors renommée I.F.S.I. de Montbrison.

L'Institut est rattaché au Centre Hospitalier du Forez dont il dépend administrativement. Suite à la fusion des deux hôpitaux de Feurs et Montbrison en 2012, l'Institut a été renommé I.F.S.I. I.F.A.S. du C.H. du Forez.

Il est placé sous la tutelle du Ministère de la Santé et de la prévention par l'intermédiaire des organes régionaux : Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) Auvergne Rhône-Alpes à Lyon. Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes autorise cette formation et concourt à son financement.

Une convention de partenariat et d'objectif entre les Instituts de Formation en Soins Infirmiers, les Universités, le Conseil Régional de la Région Auvergne Rhône-Alpes a été signée le 20 Juillet 2010 à Lyon.

Engagé dans une démarche continue d'amélioration de ses pratiques, l'institut répond au cahier des charges QUALIOPI. Dans ce cadre, les apprenants et interlocuteurs de l'institut sont régulièrement sollicités afin de communiquer leur niveau de satisfaction des prestations dispensées par l'institut.

IV. LES MISSIONS DE L'IFSI – IFAS

Les missions de l'institut sont définies selon 2 axes prioritaires :

A. LA FORMATION INITIALE

1. Formation menant à l'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier

- Est régie par l'Arrêté du 31 Juillet 2009 modifié relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Infirmier ;
- Accueille 60 étudiants issus de la sélection par Parcoursup ou par la voie de la Formation Professionnelle Continue (FPC) ;
Par ailleurs, en fonction des capacités d'accueil, l'IFSI soutient les reprises de scolarité et les demandes de mutation après étude des dossiers.

2. Formation menant à l'obtention du Diplôme d'État d'Aide-soignant (Parcours complet ; partiel ; V.A.E. ; apprentissage)

- Est régie par l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-soignant ;
- Accueille 59 élèves issus de la sélection ou de la décision de la Directrice de l'institut pour les ASHQ et les agents de service de plus d'une année de fonction. 5 apprentis sont accueillis en janvier chaque année pour une formation en 15 mois.

B. LA FORMATION CONTINUE ET D'ADAPTATION A L'EMPLOI

L'institut de formation propose un catalogue d'actions de formation continue :

- Se préparer à la V.A.E. pour le D.E.A.S.
- Devenir tuteur de stage
- Actualisation ses compétences aides-soignantes (D.E. obtenu avant 2022)
- Les soins quotidiens : enrichir sa pratique
- Développer une réflexion critique et constructive sur ses pratiques professionnelles

Il est également en capacité à répondre à des demandes spécifiques dans son domaine de compétences.

V. L'EQUIPE PERMANENTE DE L'IFSI – IFAS : UN ENGAGEMENT ENTRE CONTINUITÉ ET INNOVATION

L'**équipe institutionnelle permanente**¹ est composée d'une mosaïque de compétences complémentaires. Elle est ouverte aux enjeux des nouvelles problématiques en santé. Elle s'investie dans la mise en place de pratiques innovantes en pédagogie :

- **La Directrice, Cadre supérieur de santé** est responsable du fonctionnement général de l'institut, de sa gestion, des orientations pédagogiques données, de la qualité de la formation. Elle collabore et participe activement aux différentes instances professionnelles départementales et/ou régionales.
- **Les Cadres de santé (ou Infirmiers faisant-fonction de cadres de santé) formateurs permanents de l'institut** sont issus de la profession infirmière et ont acquis des compétences cliniques spécifiques en fonction de leur parcours professionnel. Ils sont inscrits dans l'évolution universitaire des soins infirmiers et ont développé des niveaux d'expertise par la validation de cursus complémentaires en *éthique, sciences humaines et sociales, rééducation fonctionnelle, santé publique, simulation, hygiène, soins palliatifs* ... Dans le cadre de la structuration des « Unités d'enseignements contributives aux savoirs infirmiers », ils travaillent en partenariat avec l'Université Jean Monnet de Saint - Etienne, les IFSI du département Loire et celui d'Annonay. D'autres partenariats existent : le CEFIEC (Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres), le GHT Loire (Groupement Hospitalier de Territoire) et les GCS (Groupement de Coopération Sanitaire Rhône Alpes Auvergne).
- **Un documentaliste** qualifié en information / technologies multimédia anime le centre de documentation et l'espace de recherche informatique. Il participe au regroupement coopératif des centres de documentation de l'IFSI du CH du Forez et de l'IFSI de l'Hôpital du Gier. Ce dispositif permet une mutualisation des recherches en ressources documentaires, gère l'acquisition et l'indexation d'ouvrages, de périodiques au format papier ou numérique.
- **Le pôle administratif** composé d'un cadre administratif assurant le fonctionnement administratif et financier et 2 secrétaires concourent à la gestion administrative du parcours des étudiants infirmiers et élèves aides-soignants ainsi qu'à la logistique de l'institut.
- **L'équipe d'entretien**, composée de 2 agents, assure l'entretien des locaux et veille au confort des apprenants et du personnel.

Les **formateurs permanents** de l'IFSI – IFAS travaillent en partenariat avec des **intervenants vacataires**. Cette approche pédagogique concertée facilite la cohérence des enseignements, des évaluations et l'accompagnement des apprenants dans l'acquisition des connaissances.

¹ Annexe N°3 Organigramme de l'institut

VI. LES INTERVENANTS VACATAIRES : LA PLUS-VALUE DE L'INTERDISCIPLINARITE

Ponctuellement, l'équipe pédagogique invite : Infirmiers, médecins, kinésithérapeutes, diététiciens, aides-soignants, assistantes sociales, personnel d'encadrement administratif et soignant, experts dans le champ des sciences humaines, responsables associatifs, patients experts et représentants des usagers... Ils assurent des enseignements et activités pédagogiques dans le champ de leur expertise. La spécificité de leurs expériences et de leurs compétences enrichit les formations dispensées au sein de l'institut.

VII. UN INSTITUT ACCOMPAGNANT LES POTENTIELS DE CHACUN

La diversité est riche de potentiels : Qu'ils soient issus d'un dispositif de promotion professionnelle, en reconversion ou jeunes bacheliers, les profils des candidats à l'IFSI – IFAS sont multiples.

Soucieux de valoriser l'expérience des individus en formation, l'institut privilégie une pédagogie active et individualisée. Ainsi, l'IFSI – IFAS favorise certains modes d'accompagnement pédagogiques comme les rencontres individuelles et le suivi en groupes restreints. L'objectif est le suivant : Adapter les parcours d'apprentissage pour favoriser l'autonomisation des apprenants.

VIII. UN INSTITUT EN ADEQUATION AVEC LES EVOLUTIONS SOCIALES

Le système de santé français, à l'instar de l'ensemble du tissu économique et sociétal, connaît des mutations importantes. Les problématiques en santé et les modes de prise en charge évoluent. La reconnaissance des droits des usagers s'est affirmée. Ainsi les futurs professionnels vont avoir l'opportunité d'intégrer un univers en mouvement et en recherche constante d'amélioration sous l'impulsion des politiques publiques en santé.

Notre dispositif de formation vise à former des professionnels infirmiers et aides-soignants en adéquation avec la réalité du système sanitaire et social. Les enseignements en sciences sociales et santé publique offrent des outils pour mieux comprendre les enjeux du système de santé et se situer dans la réalité des organisations modernes. Les stages permettent à l'apprenant d'expérimenter diverses modalités d'organisation du travail. Ils sont aussi une occasion pour s'initier au changement et découvrir diverses réponses soignantes aux besoins des usagers.

IX. UN INSTITUT CONNECTÉ

Afin de répondre aux exigences d'interactivité et de communication, l'institut dispose d'un hébergement internet externe :

- Un site internet d'informations générales et de renseignements sont accessibles aux internautes.
- Un Environnement Numérique de Travail (ENT) soutient et prolonge les enseignements ayant lieu à l'institut.
- Un service d'accès à distance facilite la recherche documentaire.

Les professionnels de l'institut et les apprenants bénéficient de plateformes de services régulièrement mise à jour. Un accès permanent est dédié à la réalisation de travaux pour les apprenants. Il est couplé à un réseau Wifi.

L'hybridation de la formation permet d'associer plusieurs modalités d'apprentissage. En s'appuyant notamment sur des outils et des ressources numériques, elle combine séquences d'apprentissage présentiel et à distance. Dans ce registre, l'institut bénéficie d'un matériel de haute technologie pour l'apprentissage par exercices de simulation.

L'enseignement reste majoritairement réalisé en présentiel au sein de l'institut.

Les apprenants peuvent aussi se connecter :

- Sur le site de la bibliothèque universitaire Jean Monnet de Saint-Etienne, notamment pour réserver des ouvrages à l'emprunt ;
- Aux outils numériques mis à disposition par l'Université :
 - o CISCO WEBEX dispositif de visio-conférence, permettant la formation à distance ;
 - o MOODLE pour consulter des enseignements spécialisés.

X. DEPUIS LES ACCORDS DE BOLOGNE JUSQU'A L'INTERCULTURALITÉ

Les accords de Bologne et la reconnaissance européenne des diplômes infirmiers nous invitent à concevoir des dispositifs de formation ouverts sur le monde et la variété des pratiques soignantes. Ainsi il est incontournable de posséder des bases de communication en anglais dans le domaine de la santé et des soins.

À ce propos, l'IFSI mise sur un enseignement accessible à chacun, quel que soit son niveau préalable en anglais. Mais, au-delà de la pratique linguistique, il est un objectif incontournable pour un futur soignant : explorer l'interculturalité et savoir se situer dans un univers complexe qui rencontre la mondialisation.

A ce titre, l'IFSI a obtenu la charte ERASMUS+ en 2024. Les mobilités en Europe, pour les étudiants 3^{ème} année, ont débuté dès le printemps 2025.

XI. L'HUMAIN AU CŒUR DE NOS DISPOSITIFS DE FORMATION

L'IFSI – IFAS du CH du Forez a pour mission centrale de préparer des étudiants à l'obtention du diplôme d'état d'infirmier et des élèves et apprentis à celui d'aide-soignant. Il vise à former des professionnels en soins généraux, compétents, en adéquation avec les besoins de la population. Promoteur d'humanisme l'équipe de l'institut demande à l'apprenant de développer une approche du soin prenant en considération les croyances, valeurs, ressources des bénéficiaires de soins (patients et familles) en tenant compte de leurs décisions et limites.

L'axe central de notre philosophie pédagogique est celui qui conduit l'apprenant au-delà du simple fait d'apprendre. Il s'agit d'accompagner l'apprenant dans l'expression de ses motivations afin de lui permettre d'entreprendre, de structurer un projet professionnel qui lui ressemble. Nous avons, dans ce domaine, une attention particulière pour les personnes en situation de handicap. Un dispositif spécifique est mis en place, coordonné par une référente handicap, qui fait l'objet d'une labélisation « H+ ».

Selon les principes de la pédagogie positive, nous définissons notre projet comme une offre d'enseignement invitant l'apprenant à développer son potentiel et à acquérir les attitudes et comportements utiles à son avenir professionnel. À cet effet, nous veillons à créer un climat favorable à la construction de savoirs et de questionnements professionnels.

Pour nous, la relation pédagogique est bienveillante avant tout. Elle repose sur la confiance en l'autre et en ses potentiels. Cela se caractérise concrètement par une disponibilité du formateur, une écoute active de sa part et la valorisation de tout progrès réalisé par l'apprenant afin de lever les résistances à l'apprentissage.

XII. LA VIE PRATIQUE A L'IFSI-IFAS DU CH DU FOREZ

A. LES REPAS

Les apprenants peuvent déjeuner au self-service du Centre hospitalier du Forez. Les élèves aides-soignants bénéficient du tarif du personnel du CH du Forez et les étudiants en soins infirmiers bénéficient du tarif CROUS en 2025 : 1,10 euro pour les apprenants boursiers ou en situation de précarité ou 3,37 euros/ repas. Les tickets repas sont à acheter auprès du bureau d'accueil du CH du Forez.

Ils ont également la possibilité de déjeuner au sein de l'institut, dans les salles de détente dédiées, tout en respectant les locaux et les équipements mis à leur disposition.

B. LA SANTE

Tous les étudiants en soins infirmiers bénéficient d'une visite médicale, réalisée par le médecin de l'Université, au sein de l'institut lors de leur intégration et au cours de la 2^{ème} et 3^{ème} année.

Le médecin universitaire vérifie le dossier des élèves aides-soignants et les rencontre en cas de besoin.

Au cours de la formation l'équipe pédagogique tient à la disposition des apprenants les modalités de contact avec le Service de Santé des Etudiants de l'Université Jean Monnet.

C. LES SERVICES

Les apprenants peuvent réaliser des photocopies à l'institut. Dans ce cas, il convient de fournir le papier. Un appareil à relier est mis à disposition des apprenants.

Les impressions et reliures ne seront pas réalisées au secrétariat.

D. LA REPRESENTATION AU SEIN DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ

Un élève aide-soignant et un étudiant en soins infirmiers de 3^{ème} année sont désignés chaque année par la Directrice pour siéger à la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Technique (CSIRMT) du CH du Forez.

XIII. SE FORMER POUR PRATIQUER DES SOINS

L'apprenant a entrepris la construction d'un projet professionnel en s'appuyant sur son parcours et ses expériences. Son choix est de devenir un professionnel de santé. Nous considérons qu'il est riche de potentialités qui s'exprimeront dans la dynamique du groupe en formation.

Conformément aux référentiels de formation, nous visons l'acquisition croissante, par l'apprenant, de l'ensemble des éléments des compétences attendues pour l'exercice professionnel infirmier et aide-soignant.

C'est dans l'articulation entre les savoirs académiques et l'apprentissage clinique que l'apprenant évolue graduellement vers la professionnalisation. Au-delà des approches théoriques et des aptitudes techniques, soigner nécessite de se situer dans la relation à autrui, de répondre à un besoin en santé.

Les cadres formateurs accompagnent les apprenants et mettent en valeur leurs expériences :

- En questionnant leurs pratiques et celles observées chez d'autres professionnels ;
- En exploitant la valeur de leurs étonnements face à des situations de soin nouvelles ;
- En découvrant comment leurs intentions peuvent être mises au service de la personne sans se substituer à ses désirs et ressources.

L'ensemble de ces démarches facilite l'accès à des pratiques porteuses de sens, respectueuse de la personne et de sa singularité.

Cet apprentissage ou processus de professionnalisation s'effectue progressivement dans la rencontre au cours des situations de stages. Celles-ci sont ensuite mobilisées à l'Institut afin d'apprendre à les identifier, les analyser, les comprendre et pouvoir les inscrire dans une perspective de futur soignant. Il s'agit là d'une approche réflexive.

1. Être dans une relation de soins

Il s'agit donc d'une relation professionnelle qui nécessite l'apprentissage d'une juste distance et le développement de capacités d'écoute et d'analyse spécifiques.

Tout au long de la formation le potentiel relationnel du sujet apprenant est sollicité. L'apprenant va découvrir comment se tissent les liens nécessaires à la relation soignante et au travail en équipe. Acteur de sa professionnalisation nous l'accompagnerons dans cette démarche.

Au sein de l'institut, les moyens pédagogiques mis en œuvre sont principalement l'analyse de cas clinique, des jeux de rôles, des exercices de mise en situation professionnelle et l'analyse de pratique qui en retour de stage permet à l'apprenant de poser des mots sur les situations rencontrées. C'est en comprenant les interactions

dans des expériences relationnelles en stage que l'apprenant va construire sa posture professionnelle.

2. Prodiguer des soins de qualité dans une équipe pluridisciplinaire

La pratique du soin nécessite de recueillir des données précises par l'observation et l'écoute mais aussi la mutualisation des points de vue du collectif soignant. Ces données seront questionnées à partir de connaissances théoriques. Il s'agit de réfléchir avant d'agir et d'interroger sans cesse sa pratique. Chacun apprendra à trouver sa place au sein d'équipes pluridisciplinaires.

Soigner ne saurait être possible sans la maîtrise d'un certain nombre de techniques. Le respect des bonnes pratiques formalise la professionnalité. Qu'il s'agisse de réaliser des actes techniques ou d'effectuer des soins d'hygiène et de confort la plus grande rigueur est requise.

Ainsi nous exigeons de l'apprenant qu'il montre la plus grande attention dans l'apprentissage des gestes soignants. Il sera accompagné pour acquérir les connaissances cliniques, réglementaires et gestuelles nécessaires à la réalisation de soins sécurisés et sécurisants. C'est en stage que l'apprenant appliquera ces pratiques dans un contexte réel.

Prodiguer des soins nécessite aussi de s'ajuster aux situations, aux personnes, aux problématiques de santé et aux contextes. L'apprenant devra donc développer son potentiel d'observation et d'adaptabilité.

3. Être acteur de santé publique et de prévention

Les apprenants sont formés au domaine de la prévention et de l'éducation en santé. Les objectifs sont les suivants :

- Acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour intégrer la fonction d'éducateur en santé
- Acquérir les outils et techniques éducatives pour autonomiser les personnes dans leur projet de santé et agir ainsi sur leurs déterminants de santé
- Acquérir la philosophie du soin préventif qui vise le développement des compétences psycho-sociales des individus

4. Intégrer le numérique en santé dans sa pratique

En partenariat avec l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, une formation spécifique est mise en place afin de répondre aux nouveaux outils de communication en santé. Pour la formation infirmière, ce programme de formation du numérique en santé totalise 28h sur les 3 années et 18H pour la formation aide-soignante.

Elle est organisée en 5 domaines de connaissances et compétences : Les données de santé ; la cyber sécurité en santé ; la communication en santé ; les outils numériques en santé ; la télésanté.

A l'issue de la formation, et à condition de répondre aux exigences d'évaluation, l'institut délivre une certification en numérique en santé.

5. Intégrer la recherche dans sa pratique

L'apprenant s'inscrira dans une dynamique de recherche en aiguisant sa curiosité professionnelle et son sens critique. A cette fin, des dossiers sur des thématiques soignantes, des recherches à partir de situations cliniques... tracent le parcours des apprenants de l'institut. Progressivement les étudiants sont invités à participer au processus d'amélioration des pratiques soignantes afin de promouvoir la sécurité et la qualité des soins dispensés. Les étudiants infirmiers sont accompagnés dès la première année à l'utilisation des outils ainsi que de la méthodologie de recherche en soins jusqu'à la réalisation du Travail de Fin d'Etudes.

XIV. L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA FORMATION

1. L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (formation A.S.)

Pour les élèves aides-soignants et apprentis, le référentiel de formation de 2021 prévoit 35 heures d'accompagnement renforcé. Pour cela, des temps d'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) sont proposés dans les premiers mois de formation.

2. Le suivi pédagogique

L'accompagnement pédagogique est un temps formalisé d'une rencontre entre le formateur référent pédagogique et l'apprenant. Le formateur référent pédagogique est l'interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne la formation des apprenants qu'il accompagne².

À l'institut, l'équipe pédagogique le définit comme étant un temps d'accompagnement individuel formel dans un but de professionnalisation.

Il est organisé en face à face entre l'apprenant et le formateur référent pédagogique. Cet entretien est programmé chaque semestre pour les étudiants infirmiers et tout au

² Annexe N°4 Le référent pédagogique

long de la formation pour les élèves et apprentis aides-soignants. Toutefois, d'autres entretiens peuvent être proposés à la demande du formateur ou de l'apprenant.

Les objectifs sont :

- Établir le bilan des apprentissages sur le plan théorique et clinique ;
- Échanger sur le vécu de l'étudiant au sein de la formation ;
- Identifier la progression de l'apprenant ;
- Évaluer les actions mises en place ;
- Fixer des axes d'amélioration ;
- Proposer des mesures de réajustement.

Des fiches outils sont utilisées, à la fois pour préparer, réaliser et tracer le temps d'accompagnement. Ce suivi pédagogique fait l'objet d'un compte rendu dans le dossier de l'apprenant.

Les modalités d'accompagnement pédagogique pour le cadre formateur :

Un formateur est référent pédagogique pour un groupe de 20 à 30 apprenants environ, dans son année d'affectation.

Le cadre formateur suit la progression de l'apprenant et effectue une analyse des résultats obtenus. Il formule un diagnostic pédagogique au regard des capacités ou des difficultés (exemple : organisation, analyse, compréhension, travail personnel, comportement...) de l'apprenant. Il le guide dans sa réflexion personnelle, dans son rapport à sa future profession, dans la construction de son identité professionnelle.

Pour la formation infirmière :

Pour chaque semestre, un entretien individuel est obligatoire : Elle a pour objet le questionnement et la réflexion de l'étudiant sur son intégration, son apprentissage et son parcours de formation. En première année, la première séance est programmée dans le premier mois de formation.

En fin d'année, chaque référent de suivi pédagogique transmet au formateur de l'année suivante les informations concernant son groupe de suivi.

Pour la formation aide-soignante :

Une séance d'accompagnement pédagogique est programmée dès l'entrée en formation. Les autres séances sont jalonnées tout au long du cursus. Le référentiel de formation de 2021 préconise 7h de suivi pédagogique par an.

XV. LES ENSEIGNEMENTS À L'INSTITUT

À chaque début d'année de formation et à chaque début de séquence de formation, les formateurs référents des apprenants présentent le fil conducteur de l'année et/ou la séquence de formation :

- Les compétences à acquérir sont clairement identifiées ;
- Le process d'évaluation des unités d'enseignement des semestres ou des blocs de compétences fait partie intégrante du projet pédagogique.

Les enseignements sont dispensés par les formateurs de l'institut ou par des intervenants extérieurs. Lorsque ces derniers dispensent un cours, un formateur est identifié et reste disponible pour les apprenants. L'équipe pédagogique se forme régulièrement et propose des outils d'apprentissage diversifiés : ludopédagogie, serious game etc...

Une attention particulière a été portée concernant les Unités d'Enseignement dites « Intégratives » en formation infirmière. Ces Unités d'Enseignement déployées lors de chaque semestre de formation infirmière permettent de combiner l'ensemble des apprentissages réalisés au cours du semestre et/ou des semestres antérieurs. Ces Unités d'Enseignement sont organisées autour de situations cliniques complexes permettant de développer le raisonnement professionnel.

A. LES COURS MAGISTRAUX

Les cours magistraux (CM) sont des contenus plutôt théoriques. Ils sont dispensés en grand groupe et non obligatoires sauf pour les personnes bénéficiant d'un financement de leur formation ainsi que les élèves aides-soignants. Toutefois, certains peuvent l'être (CMO) en lien avec les choix pédagogiques.

Les cours magistraux relevant des domaines enseignés par les universitaires sont mis à disposition des étudiants sur la plateforme MOODLE.

B. LES TRAVAUX DIRIGÉS

Les travaux dirigés (TD), sont des enseignements obligatoires réunissant au maximum 25 apprenants. Il s'agit de séquences d'enseignement qui font appel à des méthodes pédagogiques actives. Ces cours servent à illustrer, à approfondir et à compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques, à réaliser des exposés, des exercices, des travaux divers, des travaux pratiques et à travailler sur des situations cliniques.

Des travaux de groupe relatifs à l'analyse de situation de soins et/ou d'activités et à l'élaboration de projets de soins sont des temps privilégiés au développement du raisonnement clinique.

Des jeux de rôles sont également proposés autour des soins relationnels, de la négociation et de l'encadrement des professionnels ou des stagiaires en formation.

Certains travaux dirigés peuvent être animés ou coanimés par des professionnels du domaine sanitaire.

C. LE E-LEARNING

La méthode pédagogique par e-learning avec un apprentissage mixte (blended-learning) a été développée au sein de notre institut. Cela signifie que la formation en présentiel est complétée par une formation à distance. Ce dispositif propose des périodes d'apprentissage en ligne, suivies de périodes de regroupement des apprenants en présentiel à l'Institut, pour approfondir les éléments significatifs des cours.

D. LES TRAVAUX PERSONNELS GUIDEES

Les travaux personnels guidés (TPG) sont des temps de travail durant lesquels les apprenants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études, préparent des exposés, des écrits, des projets ou autres travaux demandés par les formateurs.

Ces temps de travail sont guidés par les formateurs qui élaborent des objectifs pédagogiques au regard d'un projet, d'une unité d'enseignement. Les consignes sont portées à la connaissance des apprenants et mises à disposition sur l'ENT.

Les temps de TPG ont pour finalité l'apprentissage du travail en autonomie dans un cadrage pédagogique visant la mise en place de stratégies d'apprentissage personnelles et l'intégration des savoirs. Ils sont réalisés à domicile en priorité.

Pour la formation des aides-soignants les Travaux Personnels Guidés (TPG) sont répartis au sein des différents modules de la formation et programmés à hauteur de 35h par an.

E. LES TRAVAUX PRATIQUES ET SIMULATION EN SANTE

Ce sont des enseignements situationnels et/ou nécessitant un entraînement gestuel. Ils favorisent l'intégration des savoirs procéduraux entre autres. Ils sont organisés en groupe restreint ou individuellement afin de faciliter les interactions entre les apprenants et les formateurs. Ils servent de base à l'apprentissage des gestes professionnels soins techniques, soins relationnels et soins de confort et de bien-être.

Des séances de simulation en santé sont également proposées. La simulation en santé est basée sur l'utilisation de scénarios, plus ou moins complexes, qui utilisent une technique de simulation pour permettre :

- L'entraînement à des gestes techniques (usuels ou exceptionnels) ; la mise en œuvre de procédures (individuelles ou en équipe) ;
- L'entraînement au raisonnement clinique diagnostique et/ou thérapeutique ;
- La gestion des comportements (mise en situation professionnelle, travail en équipe, communication, etc.)
- La gestion des risques (reproduction d'événements indésirables, capacité à faire face à des situations exceptionnelles, etc.).

Les techniques de simulation sont choisies par les formateurs et adaptées aux objectifs pédagogiques identifiés.

« *La simulation repose sur un principe éthique : ‘jamais la première fois sur un patient.* » Référentiel de formation, Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier

XVI. LES STAGES DANS LE PARCOURS DE LA FORMATION

L'alternance permet à l'apprenant de développer des compétences par la mobilisation des connaissances théoriques acquises à l'institut en situation de soins sur les lieux de stage. Elle contribue à la construction de l'identité professionnelle. Cette alternance dite « intégrative » est un va-et-vient entre les deux lieux d'apprentissage. L'acquisition progressive des compétences repose sur les 3 paliers suivants :

- ☞ **Comprendre** : acquisition des savoirs et savoirs faire nécessaire à la compréhension des situations professionnelles ;
- ☞ **Agir** : mobilisation des savoirs et acquisitions de la capacité d'agir avec pertinence et d'évaluer son action avec l'accompagnement des professionnels de stage ;
- ☞ **Transférer** : conceptualisation et acquisition de la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles

A. LES TEMPS DE REGULATION DES PARCOURS DE STAGE

L'attribution des lieux de stages se fait à partir de l'analyse du niveau d'acquisition de l'apprenant et de l'offre de stages.

Les coordinateurs de stage et le formateur référent pédagogique de chaque filière, peuvent échanger avec les apprenants sur leur parcours de stage. Différents temps peuvent être organisés :

- Des temps de présentation du parcours de stages, en début de formation par les coordinateurs de stages ;

- Des temps de concertation entre apprenant et référent pédagogique ;
- Des temps de réajustement par les référents pédagogiques et les coordinateurs de stages.

B. L'OFFRE DE STAGE

L'offre de stages de l'Institut est élaborée à partir de :

- La collaboration de multiples Etablissements médico-sociaux. Cette offre traduit l'ouverture importante de différents champs de référence afin de développer les capacités d'adaptation à des contextes différents de situations de soins et des pratiques professionnelles.

Par ailleurs, les apprenants qui, dans le cadre de leur projet professionnel (stage 6, 3^{ème} année ou stage 4, A.S.), sollicitent un stage plus spécialisé ont la possibilité d'effectuer eux même des démarches, sous réserve de validation par la Directrice des Soins de l'Institut de formation et des coordinateurs de stages.

C. POUR LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

1. Le parcours de stage³

Quatre typologies de stages sont prévues représentant de « familles de situations » :

- **Soins de courte durée** : l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés.
- **Soins en santé mentale et en psychiatrie** : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie.
- **Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation** : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante et des soins en hébergement.
- **Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie** : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école).

Par ailleurs, en deuxième année de formation, un stage spécifique est programmé : le stage sanitaire en santé. Il permet d'expérimenter la prévention, l'éducation en santé dans un contexte hors sanitaire (écoles primaires, lieux de vie,etc..)

³ Référentiel de formation infirmier 2009 Annexe N°3 – parcours de l'étudiant en stage - partie modifiée par l'arrêté du 23/09/15, art.5.

2. Les modalités d'organisation des stages⁴

Les stages ont une durée de 60 semaines pour les trois ans sur la base de 35 heures par semaine :

- En 1^{ère} année : 2 stages soit 5 semaines et 10 semaines
- En 2^{ème} année : 2 stages soit 10 semaines et 10 semaines
- En 3^{ème} année : 2 stages soit 10 semaines et 15 semaines

A l'IFSI du CH du Forez, le parcours de stages est établi selon le schéma suivant :

- **Semestre 1** : 1 stage de 5 semaines.
- **Semestres 2 - 3 - 5** : 2 stages de 5 semaines dans deux lieux différents pour chaque semestre.
- **Semestre 4** : 1 stage de 7 semaines et 1 stage de 3 semaines du service sanitaire.
- **Semestre 6** : 1 stage de 5 semaines et 1 stage de 10 semaines.

Au sein de l'Institut, le choix est fait de prioriser, si possible et en fonction de l'offre de stages, l'affectation des étudiants dans les quatre typologies à l'issue du semestre 4. De ce fait, les étudiants conservent la possibilité de personnaliser leur « parcours de stage » au cours de la 3^{ème} année en lien avec les compétences professionnelles attendues et leur projet professionnel.

3. Les évaluations des stages

À l'issue de chaque stage le tuteur et / ou le maître de stage et les professionnels de proximité portent une évaluation sur le stage réalisé. D'une part, ils évaluent pour chaque compétence le niveau d'atteinte des critères. D'autre part, ils apportent une appréciation littérale sur le stage en repérant en particulier les points positifs et les axes d'amélioration. Le temps de stage est également précisé en nombre d'heures réalisées.

Cette évaluation est réalisée au cours d'un entretien, durant lequel, l'étudiant a la responsabilité de demander une argumentation des appréciations portées.

Ces différents éléments sont mentionnés sur les documents suivants :

- Le bilan final de stage,
- Le planning des horaires réalisés.

Le formateur référent pédagogique et la directrice, analysent ces documents de stage en prenant en compte les données suivantes :

- L'appréciation du bilan de stage faisant apparaître les éléments positifs et les axes d'amélioration ;

⁴ Annexe N°5 Structure de l'alternance et périmètre des lieux de stage

- Les éléments de compétences acquis ou non en fonction du niveau d'étude et du lieu de stage ;
- La progression par rapport à l'acquisition des compétences au regard des stages antérieurs mais aussi des résultats théoriques ;
- L'atteinte des objectifs fixés ;
- Le temps de présence en stage (absences inférieures à 20 %).

L'attribution des ECTS de stage est octroyée par la Commission d'Attribution des Crédits (CAC) suite à l'analyse et aux préconisations proposées par le formateur référent pédagogique en concertation avec la directrice. La CAC se réunit chaque fin de semestre.

En cas de non validation de stage par la CAC, les stages complémentaires sont organisés sur la période estivale.

D. POUR LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

1. Le parcours de stage

L'organisation des stages de l'élève s'appuie sur les exigences réglementaires, les possibilités d'accueil des différents terrains, les évaluations cliniques normatives, les compétences à valider, les lieux géographiques (si possible) et les expériences antérieures. L'organisation tient compte du profil de formation de l'élève et de l'alternance propre à son cursus (dispenses de stage).

Pour un cursus complet, le parcours de stages comporte

- **Trois périodes de 5 semaines** pour explorer les missions de l'aide-soignante dans différents contextes :
 - La prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë.
 - La prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.
- Une période spécifique de 7 semaines en fin de formation portant sur l'ensemble des compétences. Il s'agit d'une période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

En ce qui concerne l'apprentissage, l'alternance est organisée avec des périodes de stage réalisées dans l'Etablissement employeur :

- **Des périodes de stages « employeur »** déterminées en fonction des profils des apprenants (diplômes antérieurs)
- **Deux périodes de stages de 5 semaines** réalisées dans des Etablissements hors employeur. L'équipe pédagogique veille à affecter les apprentis dans des Etablissements proposant des prises en soins différentes de celle de l'Etablissement employeur.

2. Les modalités d'organisation des stages

Le référentiel impose que pour chaque cursus les stages comportent :

- une période clinique obligatoire auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique,
- une période auprès de personnes âgées,
- au moins une expérience de travail de nuit
- au moins une expérience de travail le week-end.

3. Les évaluations des stages

Les conditions d'évaluation des stages sont identiques à celles des étudiants infirmiers. En revanche, c'est la commission de validation de l'acquisition des résultats qui se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel. Cette commission se réunit au moins deux fois par an dont une en fin d'année scolaire.⁵

XVII. L'ARTICULATION DE L'ALTERNANCE INTEGRATIVE⁶

Selon Ph. Perrenoud (1998) : « *l'alternance désigne le va et vient d'un futur professionnel entre deux lieux de formation, d'une part un institut de formation initial et d'autre part un ou plusieurs lieux de stage.*»

Le cadre formateur accompagne les apprenants dans cet aller-retour permanent fait d'observations, d'obstacles, d'apprentissages, de désinvestissements et de réinvestissements. C'est dans cette alternance, que l'apprenant va construire ses savoirs professionnels et développer des compétences en soins. La pratique ne se réduit pas à être le lieu d'exécution de la théorie, mais elle est porteuse de situations expérientielles susceptibles de générer de la compétence. C'est pourquoi, la qualification d'alternance intégrative (Labruyère C., Simon V.) est utilisée dans le référentiel.

1. La préparation de stage

Une séquence de préparation à la mise en stage est systématiquement effectuée en groupe d'apprenants avec un formateur.

Dans une visée de construction des compétences et de professionnalisation, des objectifs sont élaborés pour chaque stage en tenant compte de la progression des apprenants.

⁵ Arrêté du 9 juin 2023 art.3

⁶ Labruyère C., Simon V. (2014), « L'alternance intégrative, de la théorie à la pratique », Céreq, Bref, n° 328.

Ces objectifs institutionnels sont complétés par des objectifs individuels formulés par chaque apprenant, lesquels prennent en compte les remarques faites par le formateur référent au cours du suivi pédagogique. Ce temps de préparation permet d'optimiser l'acquisition des compétences en stage.

2. Le retour de stage

Des temps de retour d'expériences en groupe sont programmés à l'issue de chaque période de stage pour l'ensemble des apprenants.

Au retour de stage, les apprenants peuvent bénéficier d'un accompagnement individuel avec son formateur référent afin de développer ses capacités d'analyse et mieux situer ses apprentissages.

3. Les accompagnements cliniques⁷ et bilans de mi-stage en formation A.S.

Il s'agit de temps de rencontre sur le terrain de stage de l'apprenant entre 3 partenaires de l'alternance : l'(les) apprenant(s), le (s) tuteur(s) et un formateur d'un IFSI et/ou IFAS.

Ce temps de rencontre entre des élèves ou apprentis Aides-soignants et étudiants Infirmiers en stage, un formateur et un professionnel donne du sens au partenariat instituts de formation/terrains de stage et favorise l'acquisition de compétences.

L'accompagnement clinique et les bilans de mi-stage est centré sur l'apprentissage, il utilise des situations de travail vécues, comme matière première à la réflexion.

L'accompagnement clinique contribue à développer une identité professionnelle propre à chaque apprenant, une posture et à faire évoluer le questionnement professionnel.

XVIII. L'EVALUATION

A. LES DIFFERENTES MODALITES DES EVALUATIONS POUR LA FORMATION INFIRMIERE

Chaque UE donne lieu à une évaluation conformément à la réglementation. Les évaluations ont pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs de chacune des UE.

Selon les UE les évaluations se présentent sous différentes formes :

- Des épreuves individuelles en temps limité sur table. Les copies sont anonymisées. Aucune communication entre étudiants n'est autorisée. Dans certaines situations définies par l'équipe pédagogique, des documents personnels peuvent être utilisés ;
- Des questions à choix multiples (QCM), des questions à réponses ouvertes courtes (QROC) ;

⁷ Annexe n°6 L'accompagnement clinique

- Des évaluations réalisées en groupe restreint. Ces évaluations peuvent être réalisées en temps limité ou non. La note portée au travail collectif est identique pour tous les membres du groupe, mais, elle peut être complétée par la notation d'une prestation individuelle ;
- Des dossiers individuels ou collectifs ;
- Des oraux individuels ou collectifs ;
- Des évaluations en situation simulée.

Pour chaque modalité d'évaluation, les critères et les indicateurs sont portés à la connaissance des étudiants.

B. LES DIFFERENTES MODALITES DES EVALUATIONS POUR LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Chaque bloc de compétence est évalué par une étude de situation plus ou moins accompagnée d'une pratique simulée à l'institut ou en stage.

Les critères et les indicateurs sont portés à la connaissance des élèves en amont de l'évaluation. Dans la mesure du possible, une évaluation formative est proposée pour certains modules. Dans tous les cas des entraînements sont prévus.

C. LES RESULTATS DES EVALUATIONS

Les corrections des évaluations sont réalisées par les formateurs et intervenants disposant d'une expertise dans la discipline concernée.

A l'issue des résultats, les copies sont consultables lors d'un entretien individuel avec le formateur responsable de l'enseignement.

Des accompagnements peuvent être proposés aux apprenants pour leur permettre de dépasser les difficultés rencontrées.

Pour la formation infirmière :

Pour chaque session d'évaluation, des résultats dits « provisoires » sont publiés de façon anonymisés sur l'E.N.T.. Ces résultats ne sont définitifs qu'à l'issue de la Commission d'Attribution de Crédits en fin de chaque semestre. Les copies sont restituées aux étudiants à l'issue de la commission d'attribution des crédits.

Pour la formation aide-soignante :

Après chaque épreuve, les résultats sont portés à la connaissance des élèves. Les copies sont restituées ainsi que le dossier de l'élève lors de la remise des diplômes.

D. LES SESSIONS DE RATTRAPAGES

Pour la formation infirmière :

Pour chaque UE, une ou des sessions de rattrapage sont organisées. Pour les semestres d'automne elles sont programmées au printemps de l'année suivante. Pour les semestres de printemps, les sessions de rattrapage ont lieu la 1^{ère} semaine de juillet.

Pour la formation aide-soignante :

Chaque bloc de compétence fait l'objet d'une session de rattrapage dans l'année de formation.

XIX. PROJETS SPECIFIQUES D'ANNEE

A. LA FORMATION EN INTERFILIERE

La volonté de l'équipe pédagogique est de privilégier les temps de travail entre les apprenants des différentes filières de formation (aides-soignants et infirmiers).

Dans la mesure du possible, les cours d'unités d'enseignements se recouplant avec les modules de la formation aides-soignantes sont réalisés en associant les promotions comme l'enseignement en hygiène ou en éducation thérapeutique.

B. LA FORMATION INFIRMIERE

1. Au cours de la 1^{ère} année

Un accent particulier portera sur les compétences 1 et 3 (cf. Annexes) afin que l'étudiant puisse :

- **Appréhender** la personne soignée dans ses dimensions biologiques, psychiques et sociales.
- **Intégrer** la démarche de raisonnement clinique afin de tendre vers un projet de soin personnalisé et ainsi répondre de façon adaptée aux besoins de la personne soignée.
- **Développer** ses capacités à accompagner la personne dans la réalisation de ses soins.

2. Au cours de la 2^{ème} année

Les objectifs de la formation sur cette 2^{ème} année sont mis en lien avec les compétences :

- **Compétence 2 : Développer le raisonnement clinique à partir :**
 - De situations cliniques emblématiques
 - De situations issues du stage
- **Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique**
 - Favoriser la mise en lien entre processus pathologiques / traitements / surveillances / rôle infirmier, à travers des cas cliniques
- **Compétence 5 : Intégrer des compétences éducatives et préventives de l'infirmier à partir :**
 - D'une démarche de projet menée auprès d'une population cible (SESS)
 - Du retour d'expériences de différents acteurs de l'éducation en santé (infirmiers, éducateurs, médecins, patients experts, pairs aidants...)
- **Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins à partir :**
 - De situations simulées,
 - D'analyses de la pratique,
 - De situations emblématiques avec un questionnement éthique et déontologique.
- **Compétence 7 : Analyser la qualité des soins, améliorer sa pratique professionnelle et développer son sens des responsabilités professionnelles :**
 - Adopter une posture soignante affirmée et être en mesure de proposer des réajustements constructifs
 - Développer son autonomie dans ses méthodes de travail et d'apprentissage
 - Approfondir sa réflexion et son questionnement sur les situations professionnelles
 - Renforcer ses capacités d'auto évaluation, argumenter ses points de vue /ses choix, mesurer sa progression.
- **Compétence 10 : Informer, former des professionnels et des personnes en formation :**
 - S'inscrire dans l'interdisciplinarité et la coopération avec ses pairs

3. Au cours de la 3^{ème} année

Un accent particulier portera sur les compétences 4,7,8, et 9 (cf. Annexes) afin que l'étudiant puisse :

- **Développer l'autonomie et l'opérationnalité** afin de répondre aux exigences des différents contextes de soins.
- **Renforcer le travail interdisciplinaire** dans le but de s'inscrire dans un contexte d'équipe pluridisciplinaire et de réseaux de soins.
- **Accroître un esprit de recherche** pour affiner ses conceptions de la profession et approfondir les pratiques professionnelles infirmières
- **Intégrer les responsabilités** au regard d'un secteur de soins et des différents modes d'exercice du métier d'infirmier
- **Optimiser des connaissances cliniques et les pratiques infirmières** concernant les pathologies et des aptitudes en pharmacologie

C. LA FORMATION AIDE-SOIGNANT

La structure de l'alternance repose sur une planification chronologique des blocs avec pour chacun, des temps de stage permettant de mobiliser les compétences. Cette organisation permet de regrouper le temps de formation afin de permettre à certains profils une diplomation en avril de chaque année.

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Dans une recherche permanente de l'amélioration des soins, sa posture sera humaniste. Il recherchera constamment à valoriser les capacités subsistantes chez la personne soignée

L'aide-soignant accompagne les personnes soignées dans les activités de leur vie quotidienne et sociale dans le respect de leur projet de vie : cela s'apprend. Il lui faut acquérir un sens de l'observation efficace qui lui permettra de relever les indices du quotidien puis les analyser afin d'ajuster la prise en charge soignante. Mais il s'avère également nécessaire d'apprendre à veiller au respect de l'intimité physique et morale des personnes soignées.

Il collabore au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences. Il sera force de proposition. Il contribue à la prévention des risques et au raisonnement clinique inter professionnel.

Les valeurs tels que le respect, l'écoute, l'authenticité mais aussi la rigueur et la volonté d'accompagner chacun dans l'atteinte de ses objectifs sont animées par l'équipe pédagogique tout au long de l'année de formation.

XX. CONCLUSION

Le projet pédagogique de l'IFSI - IFAS du Centre Hospitalier du Forez se veut être dynamique et capable d'évoluer dans le temps. Il tente d'être au plus près de la réalité par rapport à l'évolution de la prise en charge de la santé. A ce titre il n'est pas figé et est soumis à la critique constructive de chacun. Il tient compte des évolutions législatives, professionnelles et technologiques. Ce projet soutient et révèle les valeurs mobilisées dans notre institut de formation par l'ensemble des professionnels qui le compose.

Ce projet pédagogique est présenté, discuté et mis à disposition de chaque apprenant en début de formation, via la plateforme MOODLE. Il est également consultable sur le site internet de l'institut.

XXI. BIBLIOGRAPHIE

LABRUYERE, C., SIMON, V. (2014). *L'alternance intégrative, de la théorie à la pratique*, dans Céreq Bref, n° 328

PERRENOUD, Ph. (1998). *De l'alternance à l'articulation entre théories et pratiques dans la formation des enseignants Formation des maîtres et contextes sociaux*, Perspectives internationales, Paris, PUF., pp. 153-199.

XXII. ANNEXES

ANNEXE 1 : LES COMPETENCES INFIRMIERES ET LES ENSEIGNEMENTS A L'IFSI

Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel au cours des six semestres de la formation, selon le schéma suivant : (Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier NOR : SASH0918262A)

- **Unités d'enseignement en relation avec la compétence 1** « Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier »
 - UE 2.3. S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie ;
 - UE 3.1. S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière ;
 - UE 3.1. S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière.
- **Unités d'enseignement en relation avec la compétence 2** « Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »
 - UE 3.2. S2 Projet de soins infirmiers ;
 - UE 3.2. S3 Projet de soins infirmiers.
- **Unités d'enseignement en relation avec la compétence 3** « Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »
 - UE 2.10. S1 Infectiologie hygiène ;
 - UE 4.1. S1 Soins de confort et de bien-être.
- **Unités d'enseignement en relation avec la compétence 4** « Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique »
 - UE 2.1. S1 Biologie fondamentale ;
 - UE 2.2. S1 Cycles de la vie et grandes fonctions ;
 - UE 2.4. S1 Processus traumatiques ;
 - UE 2.5. S3 Processus inflammatoires et infectieux ;
 - UE 2.6. S2 Processus psychopathologiques ;
 - UE 2.6. S5 Processus psychopathologiques ;
 - UE 2.7. S4 Défaillances organiques et processus dégénératifs ;
 - UE 2.8. S3 Processus obstructifs ;
 - UE 2.9. S5 Processus tumoraux ;
 - UE 2.11. S1 Pharmacologie et thérapeutiques ;
 - UE 2.11. S3 Pharmacologie et thérapeutiques ;
 - UE 2.11. S5 Pharmacologie et thérapeutiques ;
 - UE 4.3. S2 Soins d'urgence ;
 - UE 4.3. S4 Soins d'urgence ;
 - UE 4.4. S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ;
 - UE 4.4. S4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ;
 - UE 4.4. S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ;
 - UE 4.7. S5 Soins palliatifs et de fin de vie.

- **Unités d'enseignement en relation avec la compétence 5** « Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs »
 - UE 1.2. S2 Santé publique et économie de la santé ;
 - UE 1.2. S3 Santé publique et économie de la santé ;
 - UE 4.6. S3 Soins éducatifs et préventifs ;
 - UE 4.6 S4 Soins éducatifs et préventifs.
- **Unités d'enseignement en relation avec la compétence 6** « Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins »
 - UE 1.1. S1 Psychologie, sociologie, anthropologie ;
 - UE 1.1. S2 Psychologie, sociologie, anthropologie ;
 - UE 4.2. S2 Soins relationnels ;
 - UE 4.2. S3 Soins relationnels ;
 - UE 4.2. S5 Soins relationnels.
- **Unités d'enseignement en relation avec la compétence 7** « Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle »
 - UE 1.3. S1 Législation, éthique, déontologie ;
 - UE 1.3. S4 Législation, éthique, déontologie ;
 - UE 4.5. S2 Soins infirmiers et gestion des risques ;
 - UE 4.5. S4 Soins infirmiers et gestion des risques ;
 - UE 4.8. S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques.
- **Unités d'enseignement en relation avec la compétence 8** « Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques »
 - UE 3.4. S4 Initiation à la démarche de recherche ;
 - UE 3.4. S6 Initiation à la démarche de recherche.

Les deux unités transversales contribuent également à l'acquisition de cette compétence :

 - UE 6.1 Méthodes de travail et TIC ;
 - UE 6.2 Anglais.
- **Unités d'enseignement en relation avec la compétence 9** « Organiser et coordonner des interventions soignantes »
 - UE 3.3. S3 Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité
 - UE 3.3. S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité.
- **Unités d'enseignement en relation avec la compétence 10** « Informer et former des professionnels et des personnes en formation »
 - UE 3.5.S4 Encadrement des professionnels de soin.

Dans chacun des semestres, **une unité d'intégration** concourt à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences. Sont ainsi combinés et mobilisés les ressources, savoirs et savoir-faire, acquis dans les UE du semestre en cours puis, progressivement, des semestres précédents.

- **Au semestre 1** : UE 5.1. S1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens ;
- **Au semestre 2** : UE 5.2. S2 Evaluation d'une situation clinique ;
- **Au semestre 3** : UE 5.3. S3 Communication et conduite de projet ;

- **Au semestre 4 :** UE 5.4. S4 Soins éducatifs et préventifs et formation des professionnels et des stagiaires ;
- **Au semestre 5 :** UE 5.5. S5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins ;
- **Au semestre 6 :** UE 5.5. S6 Analyse de la qualité des soins et traitement des données scientifiques et professionnelles.

A ces unités d'enseignement s'ajoutent les **deux unités optionnelles**. Celles-ci se déroulent au cours des deux derniers semestres (5 et 6). Elles permettent d'approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière et de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation.

ANNEXE 2 : LES COMPETENCES AIDES-SOIGNANTES

Blocs de compétences	Compétences
BLOC 1: Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	<p>1 - Accompagner les personnes dans les actes de la vie quotidienne et de la vie sociale, cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les ajustements nécessaires</p> <p>2- identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer</p>
BLOC 2: Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	<p>3- Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.</p> <p>4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne</p> <p>5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de manutention</p>
BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et leur entourage, des professionnels et des apprenants	<p>6- Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage</p> <p>7- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels</p>
BLOC 4: Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	<p>8- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés</p> <p>9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins</p>
BLOC 5: Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques	<p>10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités</p> <p>11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques</p>

ANNEXE 3: ORGANIGRAMME DE L'INSTITUT

 **Directrice et Coordinatrice Pédagogique IFSI
IFAS : Michèle TRÈVES**





Formation aide -soignante:
BERGER Sylvie
(Coordinatrice Année et Stages)
BEAL Sophie

Formation infirmière 1 A :
HASPEL Evelyne (Coordinatrice Année)
BARTHOLIN Thierry
BELOT Emmanuelle
BOUCHET Jean-Marc
LANGEVIN Véronique (référente PSH)

Formation infirmière 2 A :
ROMEZIN Christelle (Coordinatrice Année et des Stages Responsable innovation pédagogique)
BOUCHET Jean-Marc
HECART Corinne (Coordinatrice Formation continue et VAE)
RESSICAUD Jérôme

Formation infirmière 3 A
DAVIER Sylviane
(Coordinatrice Année)
BOUCHET Jean-Marc
CHAPON -GRIVOLAT Carine (Référente PSH)



Espace entretien:
CHAZELLE Marie-Hélène
VETILLARD Nathalie

Espace documentation:
DAUBIGNY Philippe

Espace administratif
BARTASSON Nathalie
DARAGON Solène
REYNAUD Martine

Septembre 2025 - IFSI IFAS CH Forez M ont bris on

ANNEXE 4 : LE REFERENT PEDAGOGIQUE



Le suivi Pédagogique

A quoi ça sert ?

- A échanger sur votre perception de la formation,
- À expliciter vos besoins,
- A favoriser votre questionnement professionnel et à optimiser vos capacités d'analyse,
- A fixer des objectifs d'apprentissage et les réajuster si nécessaire,
- A préciser votre projet professionnel.

Les rencontres pédagogiques,

Comment ça se passe ?

- Sous forme de rencontres individuelles,
- 2 temps pédagogiques obligatoires sont planifiés par an,
- D'autres entrevues peuvent être réalisées (à la demande de l'étudiant/élève, formateur ou de la direction).

Qui est-il ?

C'est un formateur de l'IFSI/IFAS qui sera votre interlocuteur privilégié tout au long de votre année de formation.



Quel est son rôle ?

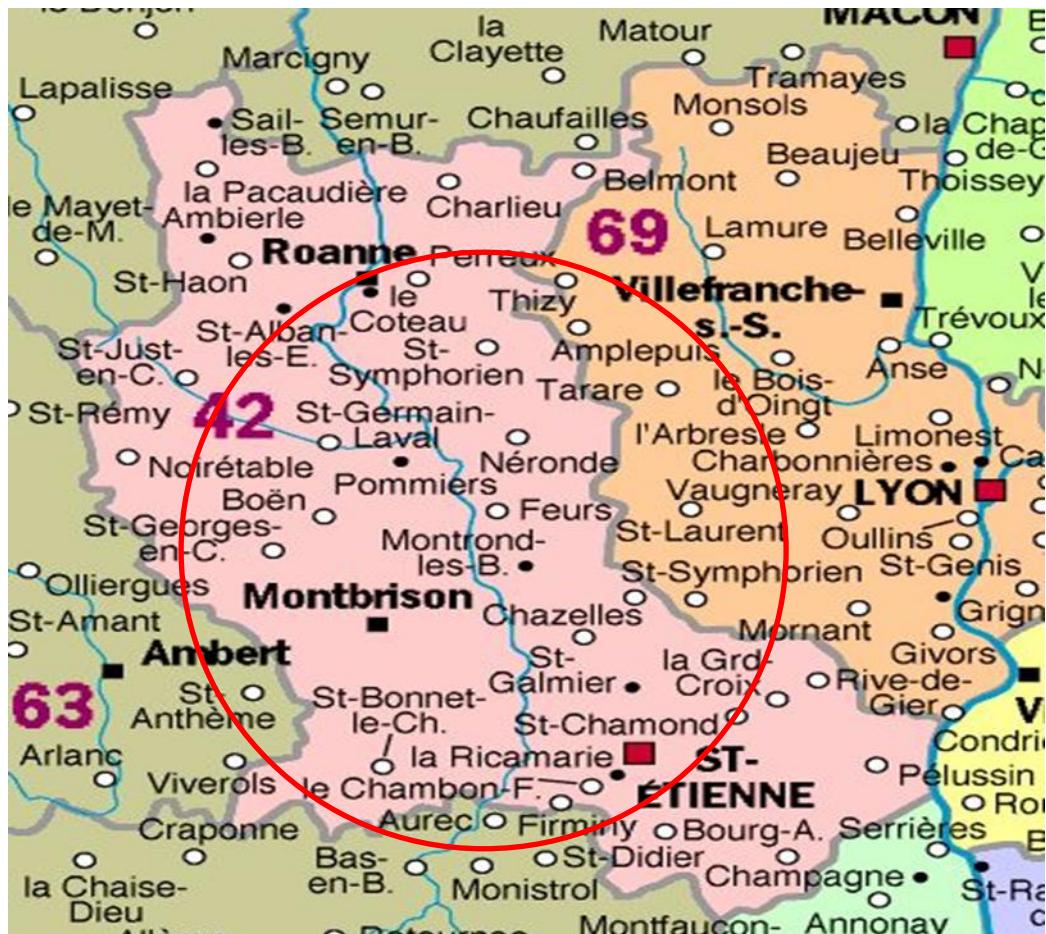
- ✓ Il instaure un climat de confiance dans un cadre sécurisant,
- ✓ Il vous accompagne en tenant compte de vos capacités individuelles,
- ✓ Il sera l'interlocuteur privilégié entre vous et l'encadrement en stage,
- ✓ Il est votre représentant. Il peut être amené à présenter votre dossier lors des instances,
- ✓ Il est garant du respect du règlement intérieur et du projet pédagogique.

A votre demande, vous pouvez solliciter d'autres professionnels qui pourront participer à votre accompagnement :

- Assistant social,
- Psychologue du travail
- Médecin Universitaire

ANNEXE 5: STRUCTURE DE L'ALTERNANCE

ANNEXE 6 : PERIMETRE DES LIEUX DE STAGES



ANNEXE 7 : ACCOMPAGNEMENT CLINIQUE

